

Michèle, bientôt grand-mère, caractère conciliant



*Une naissance dans la famille,
c'est la perspective d'un bonheur
immense !
Mais cela nous rappelle,
à mon mari et moi, que nous ne
sommes pas immortels... pour
profiter de notre futur petit-fils
l'esprit libre, nous avons choisi
Prévoir'Obsèques.*

Gabriel, père de deux enfants, caractère responsable



*L'idée de représenter un poids
financier pour mes enfants,
même lorsqu'ils seront plus
grands, me dérange.
Préparer mes obsèques dès
aujourd'hui me paraît être une
bonne option. Et parce que je
suis encore jeune, elle est facile
à intégrer dans mon budget.*

Christiane, enseignante à la retraite, caractère prévoyant

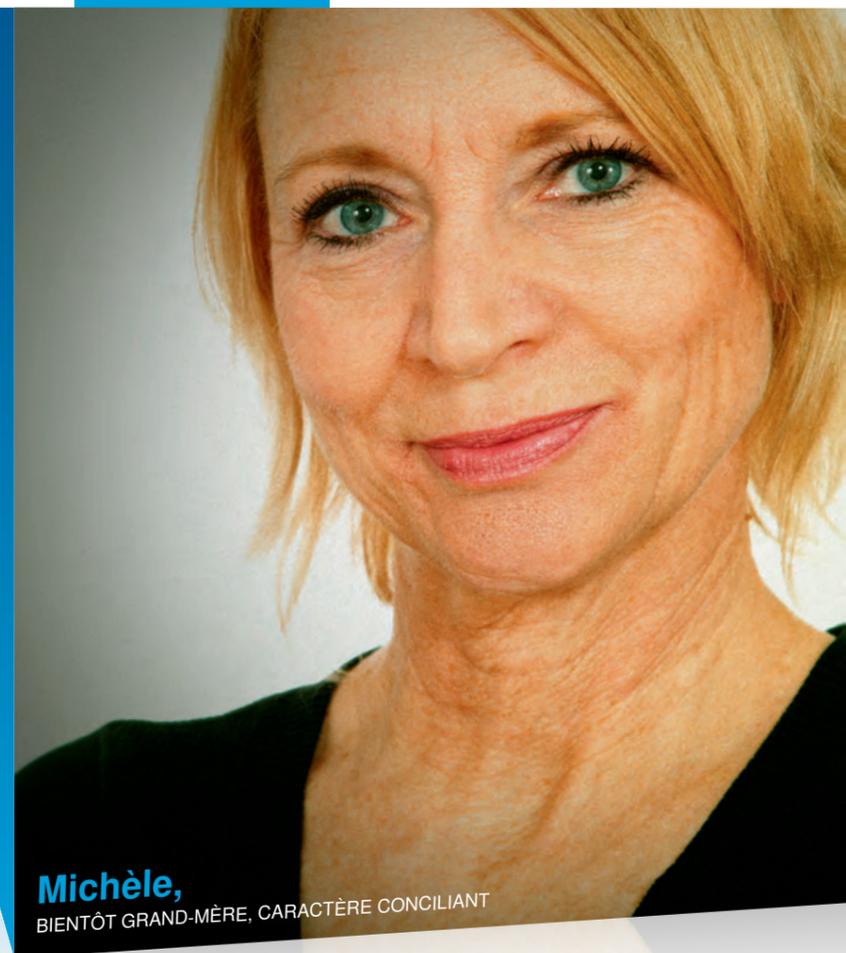


*Je suis veuve et sans enfants
mais j'ai la chance d'avoir de
vraies amies sur qui compter !
Ceci dit, pour mes obsèques,
je préfère être indépendante et
avoir tout préparé.
Pas question d'être une charge
pour qui que ce soit !*

Votre étude personnalisée gratuite

- Par téléphone en nous appelant au
04 42 18 89 99
- Par mail :
prevoir@solimut.fr

OBSÈQUES



Michèle,
BIENTÔT GRAND-MÈRE, CARACTÈRE CONCILIANTE

Prévoir'Obsèques :
c'est ma décision

Solimut
Mutuelle
de France

Solimut
Mutuelle
de France

Solimut Mutuelle de France - Siège administratif CS 31 401 - 13785 Aubagne, Siège social 47 rue Maurice Flandin 69003 Lyon. Entité soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité et au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (A.C.P.R.) : 61 Rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09). SIREN 383 143 617. Mutuelle adhérente à Solimut Mutuelles de France, Union Mutualiste de Groupe, régie par le code de la mutualité. SIREN 539 793 885. Conception : www.LesGeneriques.biz - Janvier 2017 - Crédit photo : Fotolia, istock, Thinkstock.

Pour les SÉNIORS

- Une garantie viagère, une fois adhérent, vous seul pouvez y mettre un terme.
- Une allocation modulable de 800 à 8.000 € permettant d'ajuster la garantie selon vos volontés.
- Une réduction de 5% sur chacune de vos cotisations en cas d'adhésion conjointe.



“Financer moi-même mes obsèques, cela me semble bien naturel.”

Pour les FAMILLES

- La cotisation est calculée en fonction de l'âge à l'adhésion, vous seul pouvez décider de la faire évoluer dans le cas d'une revalorisation de votre allocation.
- Le reliquat éventuel entre le montant de l'allocation et le coût des obsèques est reversé aux ayants droit.
- Une assistance aux proches lors du décès.



“Protéger ma famille des coups durs, cela passe aussi par l'anticipation de mes obsèques.”

Pour les PERSONNES ISOLÉES

- Le rapatriement du corps jusqu'au lieu d'inhumation en cas de décès à plus de 50 km de votre domicile.
- Une allocation dédiée uniquement aux frais d'obsèques.
- Un paiement direct aux pompes funèbres possible.



“Programmer mes obsèques comme je l'entends, cela me rassure.”

Qui peut adhérer ?

Toute personne âgée de 18 à 84 ans peut adhérer à ce contrat.

L'acceptation de l'adhésion n'est soumise à aucun questionnaire médical. Un stage de 6 mois est à effectuer jusqu'à 3.600 € d'allocation souscrite. Ce stage est de 1 an au-delà de ce montant. Aucun stage n'est requis en cas d'accident*.

Que couvre le contrat ?

L'ensemble de vos frais d'obsèques en fonction de l'allocation que vous aurez déterminée.

Cette allocation peut varier de 800 € à 8.000 € par tranches de 400 €. A compter de 71 ans, le choix de l'option est plafonné à 3.600 €.

À qui est versée l'allocation lors de votre décès ?

A la personne qui a réglé les frais d'obsèques ; le solde aux ayants droit et/ou au(x) bénéficiaire(s) désigné(s).

La cotisation augmente-t-elle lorsque vous changez de tranche d'âge ?

Non. Vous seul pouvez décider de la modifier en revalorisant votre allocation.

La mutuelle a-t-elle la possibilité de résilier votre adhésion ?

Votre adhésion étant viagère, la mutuelle ne peut la résilier, sauf en cas de non-paiement des cotisations.

UNE ASSISTANCE OBSÈQUES INCLUSE COMPRENANT :

- L'aide à l'organisation des obsèques, en relation avec l'entreprise de pompes funèbres choisie
- Des informations juridiques, fiscales et vie pratique
- Le rapatriement du corps pour les décès à plus de 50 km du domicile français
- La garde d'enfants de moins de 16 ans



Contrat collectif souscrit par la mutuelle diffuseuse auprès de Solimut Mutuelle de France, organisme régi par le Livre II du code de la mutualité - SIREN N° 383 143 617.

* L'accident étant défini comme tout dommage corporel non intentionnel de la part de l'adhérent, provenant de l'action brusque, soudaine, violente, de caractère fortuit et imprévisible d'une cause extérieure.

Votre garantie Prévoir'Obsèques de base

Extrait des tarifs pour une allocation obsèques de 800 €. (souscription minimale de 800 €)

Tranches d'âge au moment de l'adhésion	Cotisations mensuelles	Cotisations mensuelles pour une adhésion conjointe
de 18 ans à 44 ans	1,44 €	1,37 €
de 45 ans à 59 ans	2,88 €	2,74 €
de 60 ans à 64 ans	4,32 €	4,10 €
de 65 ans à 69 ans	5,76 €	5,47 €
de 70 ans à 74 ans	7,20 €	6,84 €
de 75 ans à 79 ans	10,08 €	9,58 €
de 80 ans à 84 ans	12,96 €	12,31 €

L'âge de l'adhérent se calcule par différence entre son année de naissance et l'année d'effet du contrat.

Exemple : Vous avez 66 ans et vous optez pour une allocation de 2.400 €. Votre cotisation est de : 5,76 € x 3 soit 17,28 € par mois.

Votre garantie Prévoir'Obsèques avec l'option revalorisation

Si vous le souhaitez, vous pouvez décider de souscrire ce contrat avec l'**option revalorisation**. Dans ce cas, chaque 1^{er} Janvier, votre allocation obsèques ainsi que vos cotisations seront réévaluées automatiquement de 2,50 %.

Cet avantage permettra à votre entourage de bénéficier, le moment venu, d'une allocation revalorisée.

Extrait des tarifs pour une allocation obsèques de 800 €. (souscription minimale de 800 €)

Tranches d'âge au moment de l'adhésion	Cotisations mensuelles	Cotisations mensuelles pour une adhésion conjointe
de 18 ans à 44 ans	2,28 €	2,16 €
de 45 ans à 59 ans	3,62 €	3,44 €
de 60 ans à 64 ans	4,99 €	4,73 €
de 65 ans à 69 ans	6,42 €	6,09 €
de 70 ans à 74 ans	7,74 €	7,35 €
de 75 ans à 79 ans	10,54 €	10,02 €
de 80 ans à 84 ans	13,27 €	12,60 €

BÉNÉFICIEZ D'UN AVANTAGE SUPPLÉMENTAIRE

en adhérant simultanément avec votre conjoint, vous vous protégez mutuellement et vous bénéficiez d'une **RÉDUCTION VIAGÈRE DE 5% SUR CHACUNE DE VOS COTISATIONS.**

